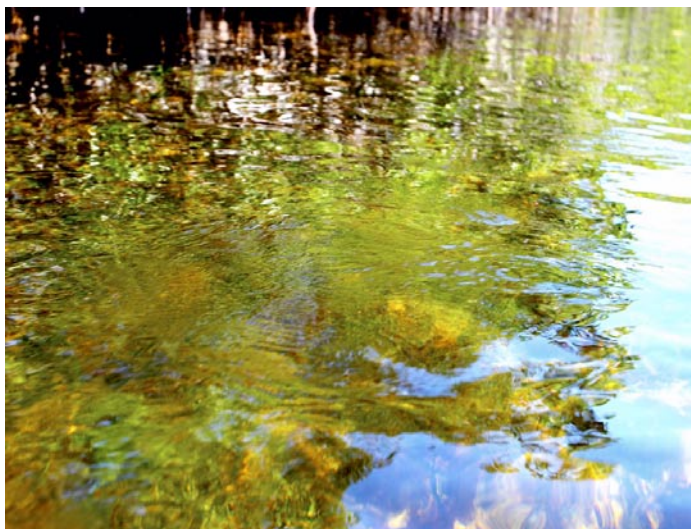


SUPER BIOSEC *plan d'eau*

Gamme traitements biologiques

**DIGÈRE LES MATIÈRES ORGANIQUES DES PLANS D'EAU,
ÉCLAIRCIT L'EAU ET MINÉRALISE LA VASE**



- **Combat la pollution et purifie l'eau des lagunes, étangs, mares, canaux, bassins de pisciculture.**
- **Diminue rapidement les DBO, DCO, matières azotées, phosphatées et sulfurées, ainsi qu'à moyen terme la hauteur de vase.**
- **Actif en eau douce et eau de mer.**
- **Respecte le plancton végétal et animal, en corrige les déséquilibres et évite le développement des algues.**
- **Sans danger pour la faune et la flore.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Granulés secs, beige clair et sans odeur. Granulométrie : 0,5 à 4 mm.
- Densité apparente : $1,07 \pm 0,05$.
- Ininflammable.
- pH de la solution saturée : $7,0 \pm 0,5$.
- A base de micro-organismes fixés sur des supports minéraux calcaires et siliciques, riches en oligo-éléments.
- Biodégrade les matières organiques et les composés azotés.
- Minéralise progressivement la vase. Actif en eau douce et eau de mer.
- Piège les sulfures, phosphates, métaux lourds. Réduit les DCO (demande chimique en oxygène), DBO_5 (demande biologique en oxygène) et MES (matières en suspension).
- Rééquilibre l'écosystème phytoplancton-zooplancton.
- Prive le phytoplancton d'excès nutritifs et réduit l'apparition des algues.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Ne contient pas de germes pathogènes pour l'homme. Sans danger pour la faune et la flore.
- Conforme à la norme AFNOR NFX 44201. Conservation 2 ans entre 0 et 40 °C.
- Comme tout pulvérulent, il est recommandé de protéger les yeux, voies respiratoires et mains.

MODE D'UTILISATION :

- Lagunes et bassin de décantation de piscicultures très pollués : épandre 1 fois annuellement sur toute la surface de l'eau, 100 à 150 kg de **SUPER BIOSEC PLAN D'EAU** pour 1000 m².
 - Plans d'eau, mares, bassins, étangs, de pisciculture, ou d'agrément, lacs, port... : épandre 1 fois annuellement sur toute la surface de l'eau, 50 à 100 kg de **SUPER BIOSEC PLAN D'EAU** pour 1000 m².
 - Bassins de pisciculture intensive et canaux : réaliser des petits barrages immergés en début de bassin et épandre hebdomadairement jusqu'à disparition de la pollution 5 kg de **SUPER BIOSEC PLAN D'EAU** dans ces barrages ou dans les siphons de canaux, pour 1000 m² de surface et 100 m³/heure de débit ; continuer avec 1 kg/semaine.
- REMARQUE :** Si le plan d'eau est envahi par les algues, effectuer un traitement préalable au **DESOGERME AQUACHOC**, 1 à 2 mois avant d'épandre le **SUPER BIOSEC PLAN D'EAU**.

APPLICATIONS :

- Traitement d'assainissement, de désenvasement et de prévention anti-algues des plans d'eau de loisir, des mares, étangs, bassins d'agrément, lacs, ports...
- Traitement d'épuration des eaux de lagunes aérées ou non aérées, des bassins de décantation de pisciculture...
- Dépollution des bassins et étangs de pisciculture.